

Depuis le 1er janvier 2022

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme et d'affichage en ligne



RAPIDE

Plus besoin de se déplacer
en mairie



ACCESSIBLE

Je dépose ma demande
en quelques clics sur une
plateforme de dépôt
ouverte 7jours/7 et 24h/24



PRATIQUE

Je peux suivre la progression
de ma demande en ligne



SECURISE

Je possède un compte
personnel et confidentiel



1. Connectez-vous sur le site :

<https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique>



2. Créez votre compte et déposez vos demandes d'urbanisme (certificat, déclaration préalable et permis) ou d'affichage (publicité, enseignes et pré-enseignes)

Consultez les conditions générales d'utilisation directement depuis ce guichet ou en mairie.